

# ADRESSES UTILES

## Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Jardin Desclieux - BP 642  
97262 Fort-De-France CEDEX  
Tél : 0596 71 20 54

## Office National des Forêts - Direction Territoriale de la Martinique

78 route de Moutte - BP 578  
97202 Fort-De-France CEDEX  
Tél : 0596 60 70 70 ou - 60 70 80  
Courriel : afe.972@onf.fr

## Collectivité Territoriale de la Martinique

Rue Gaston-Defferre - CS 30137  
97201 Fort-de-France Cedex  
Tél : 0596 59 15 59  
Courriel : luc.nema@collectivitedemartinique.mq

## Association Valcaco (Cacao)

375 impasse Petit Morne  
97232 Le Lamentin  
Tél : 0696 44 26 30  
Courriel : contact@asso-valcaco.fr

## Association Provaé (Vanille et épices)

Quar Fontane  
97240 Le François  
Tél : 0696 70 31 38  
Courriel : associationprovae@gmail.com

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

DAAF



ONF



# LES PRODUCTIONS SOUS COUVERT FORESTIER

Une forme d'agroforesterie pour revaloriser le patrimoine local et limiter le défrichage de nos forêts.

## Définition

Association d'une ou plusieurs productions agricoles cultivées sous l'ombrage d'arbres (forêt) ; dans l'objectif de conserver et préserver l'état boisé, tout en favorisant des avantages sociaux, économiques et écologiques.

## PRODUCTIONS POSSIBLES EN FORÊT

### STRATE ARBORÉE

Mahogany grande feuille / petite feuille ; Courbaril ; Poirier pays ; Mahot bleu ; Bois d'Inde ; Bois Blanc ; Cannelier ; Bois de Rose ; Bois Rivière ; Magnolia ; Teck ; Galba ; ...

### STRATE ARBUSTIVE

Cacaoyer ; Goyavier ; Corossolier ; Carambolier ; Caféier ; Muscadier ; Giroflier ; Pomme Cannelle ; Litchi ; Cachiman ; Macadamia ; Cupuaçu ; ...

### STRATE HERBACÉE

Balisier ; Anthurium ; Rose de porcelaine ; Héliconia ; Arums ; Semis ; Régénération ; PAM ; Champignons ; ...

### STRATE LIANESCENTE

Vanille ; Ighame ; Poivre ; Maracuja ; Pomme liane ; ...

## ENGAGEMENTS DES GESTIONNAIRES

### Avant la mise en place du projet, le porteur de projet doit :

- **Demander un cadrage préalable** (via un diagnostic) par l'ONF pour évaluer l'adaptabilité de son projet avec la production sous le couvert forestier ;

- **Déclarer le projet** de production(s) sous couvert forestier auprès de la DAAF ;

### Une fois le projet commencé, le porteur de projet doit :

- **Respecter à s'engager dans un document de gestion durable** (cahier des charges / CBPS) validé par l'ONF et la DAAF ;

- **Conserver, pérenniser ou restaurer**, si nécessaire, l'état boisé de la parcelle lors de la mise en place du projet ;

## RÉGLEMENTATION À RESPECTER

Les productions sous couvert forestier **sont exemptées de demande d'autorisation de défrichement** sous réserve de préserver l'état boisé de la forêt.

Néanmoins, des **contrôles sont effectués par la DAAF et l'ONF** pour vérifier la pérennité du couvert forestier.

Si **disparition du couvert** au profit de plantations agricoles (ou autre), le porteur de projet est **passible de poursuites pénales** pour défrichement sans autorisation.

## POINTS D'ATTENTION

- Si le projet se situe en zone ZNIEFF (1 ou 2) ou espaces remarquables SMVM : une expertise botanique du Conservatoire Botanique de Martinique est à joindre, pour déceler de potentielles espèces protégées à préserver.

- Si le projet se situe en Espace Boisé Classé (EBC) : autorisation possible sous réserve d'approbation de la commune.

- Si le projet se situe en zone d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ou réserve naturelle : le projet est refusé d'entrée.

## SUBVENTIONS POTENTIELLES

- Certains **investissements peuvent faire l'objet d'une aide publique** (exemples : travaux d'amélioration foncière, matériel agricole, aménagement de piste d'exploitation, etc..) - **Selon diverses mesures du PDRM** (Plan Développement Rural de la Martinique).

*Pour plus d'informations, se renseigner auprès du référent FEADER de la CTM.*

- **Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** surfaciques : à hauteur de **3000€/ha** (sous réserve de respecter certains critères). Effective en 2023.

*Pour plus d'informations, se renseigner auprès de la DAAF.*